

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023-09/5/48 DOSSIER N°5914	IMPLICATION DANS LA CRÉATION DU COLLECTIF "LES DÉPARTEMENTS DU MASSIF CENTRAL ENGAGÉS POUR UN ÉLEVAGE DURABLE SUR LEURS TERRITOIRES " ET PARTICIPATION A L'ÉDITION 2023 DU SOMMET DE L'ÉLEVAGE A COURNON
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : IMPLICATION DANS LA CRÉATION DU COLLECTIF "LES DÉPARTEMENTS DU MASSIF CENTRAL ENGAGÉS POUR UN ÉLEVAGE DURABLE SUR LEURS TERRITOIRES " ET PARTICIPATION A L'ÉDITION 2023 DU SOMMET DE L'ÉLEVAGE A COURNON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/5/48 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver l'engagement du département de la Creuse dans le collectif « Les Départements du Massif Central engagés pour un élevage durable sur leurs territoires » (nom provisoire) ;
- d'approuver la participation financière du département de la Creuse dans la structuration et l'animation de ce Collectif, dont le budget global pour 2023 a été estimé à 16 000 € HT, à répartir entre les Départements s'inscrivant dans la démarche ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental au Chapitre 65 Article 657348
- Fonction 6312 – Sous-Compte Foires Concours Organismes Publics.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET